

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No. 9/20**

Objet	Crédit pour le remplacement de la balayeuse des Services extérieurs, secteur Voirie
Crédit demandé dans le préavis	CHF 87'500.00 TTC
Réalisation	Achat en 2021, dès que possible
Financement	Par trésorerie et/ou emprunt aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
Amortissement	<ul style="list-style-type: none">• 50% par prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules communaux, compte no 9281.07, qui montre un solde de CHF 350'800 au 26.05.21• 50% par un amortissement linéaire pendant 5 ans
Plan d'investissement 2020-2024	Dépense non prévue, consécutive à une situation de panne du véhicule

En exprimant de vifs remerciements pour toutes les informations reçues, le soussigné signale qu'il a été invité par le Président de la Commission ad hoc aux différentes séances qui ont permis de rencontrer des représentants de la Municipalité ainsi que des collaborateurs communaux concernés.

L'ensemble des circonstances qui ont prévalu lors du dépôt du préavis ont suscité de multiples réflexions. L'autorité exécutive et ses collaborateurs spécialisés se sont appliqués, selon une démarche progressive qui a nécessité un certain temps, à questionner le partenariat avec la maison Küpfer, à étudier les alternatives envisageables et à tester plusieurs machines.

S'agissant du volet financier proprement dit, il convient de préciser que le cadre de l'analyse s'opère dans un marché restreint, vu sous l'angle du nombre d'acteurs limité. De plus, la contrainte d'une valorisation de la reprise du véhicule en panne n'ouvre pas le spectre des possibilités.

La CoFin a pu prendre connaissance de plusieurs simulations de coûts et s'est convaincue qu'il n'est pas envisageable en l'état d'obtenir une solution plus avantageuse :

- Il faut aussi tenir compte à la fois des remises spéciales obtenues, notamment en lien avec les frais engagés pour remédier aux pannes subies, et de la location en cours d'un véhicule de remplacement, à raison de CHF 4'308 TTC par mois, qui a débuté en septembre 2020.
- L'étude de formules de type leasing a fait ressortir qu'elles sont plus coûteuses. En outre, la Commune est susceptible de profiter d'emprunts à taux négatif.

La CoFin estime que les conditions sont à ce stade réunies pour accéder à la demande de la Municipalité, dans le respect de l'enveloppe financière relevant du préavis.

Le processus d'étude complémentaire, entrepris durant l'examen de ce dossier et aiguillonné par l'expérience pour le moins décevante encourue avec le véhicule maintenant à l'arrêt, constitue assurément un gage d'utilisation optimale de la nouvelle acquisition et devra conditionner favorablement le coût de fonctionnement et son suivi.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, préavise positivement à l'octroi du crédit de CHF 87'500.-- TTC.

Le rapporteur : Jean-Charles Krebs

Aubonne, le 26 mai 2021